

## THERMALISME Créée il y a 11 ans dans le Puy-de-Dôme, la Fédération française des curistes médicalisés organise cet après-midi une réunion sur les droits des patients

EMMA SAINT-GENEZ

e.saint-genez@sudouest.fr

**A** 66 ans, Marie-Paule Lerat a plus qu'une vague idée du « service médical rendu » par la cure thermale. Voilà 40 ans que cette Bourguignonne, ancienne employée d'une mutuelle chirurgicale, vient en cure à Dax pour y soigner des douleurs chroniques à la colonne vertébrale et les séquelles d'un accident de voiture. Elle vit aujourd'hui dans la première cité thermale de France, et milite depuis quelques années au sein de la Fédération française des curistes médicalisés dont elle est la correspondante locale.

Créée en 2000 dans la station du Mont-Dore en Auvergne, agréée depuis 2007 par le ministère de la Santé, l'association organise cet après-midi sa première réunion d'information à Dax sur le thermalisme en général et les droits des curistes en particulier. Un exposé et des échanges animés par le président national Jean-Pierre Grouzard. « L'association a au départ été créée pour résoudre des dysfonctionnements. Son objectif est aujourd'hui de défendre et promouvoir le thermalisme qui un jour disparaîtra si on ne s'en charge pas, commente Marie-Paule Lerat. Pour une ville comme Dax, qui repose beaucoup sur le thermalisme, ce serait une catastrophe. Nous veillons aussi au respect de la Convention nationale thermale, signée par les établissements thermaux et la caisse d'assurance-maladie (lire ci-dessous). Une convention qui arrive d'ailleurs à échéance en 2012. »

### Plafonds « bloqués »

Forte de quelque 3 000 adhérents et sympathisants répartis sur plus de 70 stations », la FFCM milite « pour le maintien du remboursement des cures, l'amélioration de la qualité des soins thermaux adaptés à chaque patient, la préservation



Déléguée locale de la FFCM, Marie-Paule Lerat soigne ses douleurs à la colonne vertébrale depuis 40 ans à Dax. PHOTO PHILIPPE SALVAT

de la liberté de prescription et l'indépendance des médecins thermaux, la nette séparation entre cures médicalisées et remise en forme, et contre une médecine à plusieurs vitesses contraire au principe de l'égal accès à des soins de qualité pour tous. »

En ces temps de disette pour les finances publiques, l'association aimerait pourtant voir revue à la hausse l'indemnité hébergement « bloquée à 150 euros depuis 17 ans alors que les loyers ont progressé de 40% ». Un forfait accordé aux curistes en affection de longue durée (ALD) ou à faibles revenus (moins de 15 000 euros par an). « Pour ces patients, le transport n'est pris en charge qu'à hauteur de 70% d'un billet de chemin de fer en seconde classe, précise Marie-Paule Lerat. Avec la faiblesse des retraites, beaucoup de gens n'ont plus les ressources de partir en cure, d'où la nécessité d'un relèvement de plafond.

Sans compter ceux qui n'ont pas de mutuelle et à qui restent à charge 35%. Eux ne viendront pas. Et plus on va aller, moins les gens auront les moyens de venir en cure. »

### « Pas des vacances ! »

Pas de quoi rassurer les professionnels du secteur et les activités périphériques qui vivent du thermalisme. D'où l'intérêt de mettre en avant les bienfaits des soins thermaux, entre applications de boue, sudations et massages : « On souffre moins, on prend moins de médicaments, on va moins voir son médecin, son rhumatologue et son kinésithérapeute. On est aussi moins souvent en arrêt maladie pour les actifs. Au bout du compte, cela fait des économies. Sachant que le thermalisme représente moins de 1% du budget de la Sécurité sociale. »

Pour Marie-Paule Lerat, la « distraction » d'après sieste fait aussi partie de la cure. Thés dansants, con-

certs, conférences, spectacles ou excursions pour les plus fortunés. « C'est difficile de renouveler les animations, mais je pense que de nombreux curistes seraient intéressés par des cours de perfectionnement en informatique. » Pas question en revanche de parler de « vacances » aux frais de la Sécu pour les adhérents de la FFCM : « Faire une cure est très fatigant, assure Marie-Paule Lerat. Ce ne sont vraiment pas 18 jours de vacances ! Même s'il y a le plaisir du soin et celui de savoir qu'on sera moins malade pendant l'hiver. » Un séjour médical que la FFCM entend bien voir perdurer.

Réunion proposée par la Fédération française des curistes médicalisés cet après-midi à 16 heures, salle numéro 1 des Halles, place Roger-Ducos. Entrée libre. Renseignements au 05 58 74 57 79 ou 06 17 91 48 41 ; <http://sites.google.com/site/federation-curistesmedicalises>

## LITIGE

# Compagnie thermale : un forfait hors la loi ?

Depuis l'an dernier, la Fédération française des curistes médicalisés (FFCM) reçoit les doléances de clients de la Compagnie thermale, mécontents du nouveau forfait Qualité-Bien-être mis en place au Splendid, à l'hôtel des Thermes et au Miradour. Moyennant 49 euros pour une personne, 90 euros pour un couple, les curistes bénéficient d'un « package » comprenant le changement quotidien du linge, les navettes, un encas, le WiFi gratuit, un ca-

deau à l'arrivée et des salles de repos avec aromathérapie et musique de détente. Selon la FFCM, ce forfait est contraire à la Convention nationale thermale, l'article 12 incluant le linge dans les prestations de base. Pour la directrice de la Compagnie thermale, Danièle Gey, « l'interprétation » de cet article varie selon les établissements : « Nous avons laissé la prestation gratuite à Dax Thermal pour les curistes qui ne souhaitent pas bénéficier de ce forfait. Mais une

partie de la clientèle nous demande ce genre de petits plus et tout a un coût. » Des cartes à rebattre quand Dax Thermal sera vendu.

Dans une réponse reçue hier par la FFCM, l'administration départementale indique pourtant que la Compagnie thermale n'a pas consulté la Direction de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) et que ce forfait semble en effet contrevenir au Code de la consommation et à la convention nationale.